

La Commission permanente du 3 octobre placée sous le signe de la transition écologique, du développement économique et de l'aménagement du territoire

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 3 octobre 2022 à l'Hôtel de communauté. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique, le développement économique, l'emploi, l'habitat et les solidarités.

La transition écologique à l'ordre du jour avec l'adoption de plusieurs décisions

Angers Loire Métropole accorde 67 566 € pour l'aide à l'achat de 410 vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer.

410 dossiers (correspondant à 308 vélos à assistance électrique et 102 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 67 566 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à **7 481 foyers pour un montant total de 1,414 M€.**

La Communauté urbaine renouvelle pour 3 ans son partenariat avec la Ligue protectrice des oiseaux Anjou (LPO 49)

Angers Loire Métropole s'est associée à la LPO 49 afin de poursuivre sa politique globale de développement durable. La LPO 49 poursuit l'objectif principal de protéger la biodiversité et les écosystèmes dont dépendent les oiseaux ainsi que la faune et la flore qui y sont associés.

Depuis 2004, la convention signée entre Angers Loire Métropole et la LPO 49 vise à :

- favoriser le développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et notamment pour intégrer les impacts du changement climatique sur le territoire et sa biodiversité ;
- mettre en place des actions coordonnées dans le domaine de la protection de la nature ;
- parfaire la connaissance des enjeux de la conservation de la biodiversité ;
- définir et contribuer à la mise en œuvre de plan de gestion sur les espaces communautaires ;
- apporter de l'ingénierie écologique au travers des grands projets de planification stratégique dont se dote Angers Loire Métropole ;
- développer l'échange d'information et le porter à connaissance dans le but de favoriser la complémentarité dans des domaines d'intérêt commun.

La convention de partenariat qui s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine en matière de transition écologique vient d'être prolongée jusqu'en 2024.

La Communauté urbaine attribue 11 000 € à l'association Solaal dans le cadre du PAT

L'un des objectifs prioritaires du Projet alimentaire territorial (PAT) est de lutter contre le gaspillage alimentaire et de faire bénéficier les plus démunis d'une alimentation de qualité. L'association Solaal Pays de la Loire (SOLidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires) qui organise des dons agricoles de produits frais vers les associations d'aide alimentaire bénéficie du soutien financier d'Angers Loire Métropole afin de poursuivre les 3 objectifs communs suivants :

- travailler les deux prochaines années sur un projet de création d'un laboratoire de reconditionnement d'inventus agroalimentaires, à destination des associations d'aide alimentaire ;
- mener des actions de communication et de sensibilisation auprès des agriculteurs et entreprises alimentaires d'Angers Loire Métropole qui ne pratiquent pas le don aujourd'hui ;
- sensibiliser les futurs salariés et les jeunes installés agricoles en intervenant dans les établissements agricoles du territoire.

La convention pluriannuelle signée jusqu'en septembre 2024 se traduit par l'attribution à Solaal Pays de la Loire d'une subvention totale de 11 000 €

L'habitat et les solidarités également à l'ordre du jour

La collectivité attribue 43 292 € de subventions dans le cadre de l'opération « Mieux chez moi 2 » Angers Loire Métropole a lancé en septembre 2019, une opération d'amélioration de l'habitat ancien privé. Baptisée « Mieux chez moi 2 » et soutenue par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), cette action s'inscrit dans le cadre du Programme local de l'habitat de la Communauté urbaine. « Mieux chez moi 2 » propose aux propriétaires de logements collectifs ou individuels, souhaitant s'engager dans un programme de travaux d'amélioration de leur bâti de plus de 15 ans un appui technique, administratif et financier. Le dispositif va bénéficier à 18 propriétaires habitant dans 11 communes du territoire, pour un montant total de 34 022 € ainsi qu'à 6 syndicats de copropriétaires pour un montant total de 9 270 €. Le versement de la subvention s'effectuera, dans un délai de 4 ans maximum, sur présentation du formulaire de demande de paiement accompagné des factures des travaux.

9 500 € de subventions accordées à deux associations pour lutter contre les violences sexistes

Les projets visant à lutter contre la récidive, les violences sexistes et sexuelles font partie des priorités du Conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD) d'Angers Loire Métropole. La formation de l'ensemble des acteurs concernés s'inscrit dans le contrat de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles (CLVSS). Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Maine-et-Loire (CIDFF), coordinateur de cette formation se voit attribuer une subvention de 6 000 € par Angers Loire Métropole et l'association Mission locale angevine qui accompagne des jeunes « sous-main de justice » reçoit 3 500 € de la part de la Communauté urbaine.

Le développement économique est au programme

Angers Loire Métropole accorde 50 000 € de subventions à la société des courses d'Angers Écouflant

L'exploitation de l'hippodrome d'Angers Écouflant avec l'organisation de plus d'une vingtaine de courses par an contribue au rayonnement et au développement économique du territoire.

Le partenariat initié en 2018 entre Angers Loire Métropole et la société des courses permettant la poursuite du développement du site ainsi que les événements qui y sont organisés est maintenu en 2022 par l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant de 50 000 €.

Angers Loire Métropole attribue 30 000 € de subventions à l'association « Produit en Anjou »

Le label « Produit en Anjou » destiné à promouvoir les produits et services élaborés en Anjou répond à différents objectifs, notamment celui de permettre aux consommateurs de repérer les produits et savoir-

faire issus et élaborés en Anjou, de favoriser la consommation de ces produits ou encore de renforcer auprès des habitants le lien au territoire, à son identité, à ses valeurs.

L'association « Produit en Anjou », chargée de la valorisation des produits et services et de l'animation du réseau des entreprises utilisatrices de la marque s'est engagée dans la démarche « Assises de la Transition écologique : agir face à l'enjeu » conduite par la Communauté urbaine. Récemment installée au MIN, l'association collabore aussi au projet « Box fermier ».

Angers Loire Métropole soutient, à hauteur de 30 000 € les actions menées par l'association « Produit en Anjou ».

5000 € accordés à l'association 60 000 rebonds

Depuis 2015, l'association 60 000 rebonds Grand-Ouest accompagne les dirigeants d'entreprise qui ont perdu leur activité afin de rebondir professionnellement. Cet accompagnement d'une durée maximale de 24 mois propose des séances de coaching, l'organisation d'ateliers, des parcours spécifiques ainsi que l'attribution d'un parrain. Sur Angers Loire Métropole, l'objectif est double : d'abord, accompagner et amplifier le développement de l'association sur le territoire ; ensuite, déployer le dispositif Vigiréseaux lancé en 2022 et expérimenté à Angers.

Depuis sa création en 2019, l'antenne de Maine-et-Loire a accompagné 37 entrepreneurs et souhaite doubler ce nombre d'ici 2024. Angers Loire Métropole participe à hauteur de 5 000 € à la mise en œuvre de l'accompagnement aux entrepreneurs par l'association 60 000 rebonds.

L'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire bénéficie d'une subvention de 3 500 € pour le Challenge les Entrep'

Depuis 19 ans, l'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire organise un programme régional d'actions pédagogiques de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants de l'enseignement supérieur, intitulé « Les Entrep' ».

Ce programme a pour objectif de permettre à des étudiants d'expérimenter la création d'entreprises, dans le cadre d'une formation / action basée sur l'apprentissage, en s'appuyant sur un dispositif pédagogique, comprenant le management, le marketing, la communication, l'organisation, la finance, l'innovation, le travail en équipe et la gestion de projets. Angers Loire Métropole accompagne cette initiative en attribuant une subvention de 3 500 € à l'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire.

1 500 € attribués à l'Université d'Angers pour le Campus des métiers et qualifications « tourisme, restauration, international »

Le Campus des métiers et qualifications « tourisme, restauration, international » organise un hackathon régional 100 % en ligne. Les « nouveaux enjeux des destinations » sera le thème de l'édition 2022.

L'événement se veut pluri-disciplinaire et multi-niveaux. Compte tenu de l'intérêt de ce challenge et des enjeux qu'il présente en termes de promotion et de diffusion de l'esprit d'entreprendre sur l'agglomération angevine, la Communauté urbaine accorde une subvention de 1 500 €.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>